

Formation Spécialisée du 3 avril 2024

Déclaration liminaire

Cette première formation spécialisée 2024 se déroule dans un climat particulier. Au-delà du contexte géopolitique anxiogène, l'inflation et la perte de pouvoir d'achat impactent les agents au quotidien. L'annonce d'une année blanche en 2024 et le manque de perspective de promotion ne peuvent qu'aggraver cette situation.

Même si un budget dédié est conservé, et que l'articulation sur 3 niveaux des enveloppes et le maintien des critères précédents : complémentarité, urgence et exemplarité, ont permis de conserver une cohérence ministérielle. Il n'en reste pas moins qu'en réalité, la mise en œuvre de notre politique ministérielle de santé, sécurité au travail dans le cadre des nouvelles instances uniquement directionnelles, suscitent de nombreuses interrogations.

Les risques psychosociaux augmentent sans que rien ne soit fait concrètement pour les prévenir. **FO Finances** l'affirme, la disparition des CHSCT décidée par la loi de la transformation de la fonction publique d'août 2019, est un contre sens préjudiciable à la santé des agents.

Notre fédération ne peut que constater l'effet délétère de l'empilement des réformes et des suppressions d'emplois dans nos services : surcharge de travail, pression managériale voire management toxique, perte de sens, craintes sur l'avenir des missions ou de certaines directions.

Pour le ministre, la qualité de vie au travail passe par l'expérimentation de la semaine en 4 jours pour les agents volontaires et une « optimisation » des locaux. Clairement, le ministre souhaite une réduction des surfaces pour s'adapter aux nouvelles habitudes de travail. **FO Finances** rappelle que la réduction des surfaces ne peut pas être un dogme. Le taux d'agent en télétravail et le nombre de jours télétravaillés diffèrent entre les services. Pour notre fédération, tout aménagement des locaux doit être conduit en concertation avec le personnel et les organisations syndicales concernés.

S'agissant de la semaine en 4 jours, ce dispositif entraîne beaucoup de souplesse mais aussi une intensification du travail d'où le besoin de le laisser sur la base du volontariat et surtout d'en faire un véritable bilan régulier.

FO Finances estime qu'une meilleure qualité de vie au travail passe par des effectifs à hauteur des besoins, des missions stabilisées et une réflexion sur le management et le déroulement de carrière des agents.

La suppression de l'abondement annuel accordé aux représentants en CHSCT n'est toujours pas compensée par l'arrêté présenté au titre de l'article 95 du décret 2020-1427 du 20 novembre 2020. Comme lors du groupe de travail du 28 février, **FO Finances** revendique qu'au titre des risques particuliers et des distances, l'ensemble des directions d'Outre-Mer bénéficient de cet abondement supplémentaire. Il en va de même pour la FS de centrale de la DGCCRF qui gère plusieurs établissements dont l'école, et des risques particuliers de par le contexte interministériel.

Au vu des événements tragiques survenus dans les différents services du ministère, **FO Finances** insiste sur la nécessaire communication au fil de l'eau des fiches de signalement ou déclarations d'accident. Ces informations sont indispensables pour l'exercice de notre mandat de représentants du personnel.

En revanche, nous saluons la mise en place d'un suivi des refus d'expertise certifiée via une communication au fil de l'eau.

FO Finances revendique un véritable renforcement du réseau des acteurs de prévention avec, notamment, des assistants de prévention dont le rôle central dans la politique de santé sécurité et conditions de travail nécessite des moyens à la hauteur de la mission qui leur incombe. Il est nécessaire de discuter et de revoir la cartographie en fonction des effectifs, de la charge de travail et des besoins.

Le bilan présenté à cette instance nous paraît bien enjolivé par apport aux remontées locales. Sans parler du problème récurrent des frais de déplacement, nos représentants dénoncent notamment l'absence de suivi budgétaire précis, la difficulté de coordination entre les directions et les APMP, l'absence de lisibilité de l'offre de formation et le recours systématique à un catalogue régional inadapté ou plus onéreux.

Lors du CSAM du 7 mars, suite à la révision de la prévision de croissance, le ministre a assumé l'annulation de crédits de 10Mds€. Nous attendons la présentation du secrétariat général des conséquences concrètes de ces amputations de crédits.

Pour FO Finances, le budget SSCT, déjà réduit par une réserve de 9%, ne doit pas être impacté par ces mesures d'économies. FO Finances attend des actes ministériels concrets afin de s'engager dans un dialogue social constructif pour faire reculer les risques psychosociaux et répondre enfin aux attentes des personnels.



chacun pour tous avec